

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Amiens
Loïc BERNARD, Greffier
BP 40201
80002 AMIENS CEDEX 1
Cpte SG 000 206 120 85 clé 47

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté A.D.H.
114 rue Sully
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

Sté PRICEWATERHOUSECOOPERS DEVELOPPEMENT
14 boulevard d'Alsace Lorraine
Amiens II
BP 14
80000 AMIENS

Numéro RCS : Amiens B 383 001 021

<16560/1991B00287>

Pièces déposées le 19/10/2009	Numéro : 2093683
Acte sous seing privé du 25/09/2009 Constatation de la transmission universelle du pa- trimoine et de la Disparition de la personne morale de la Société ORIAM	
Acte sous seing privé du 24/08/2009 Déclaration de dissolution de la Société ORIAM	

Le Greffier,



ORIAM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros
Siège social : 114 rue Sully – 80000 Amiens
RCS AMIENS 432.911.055

**CONSTATATION DE LA TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE ET DE LA
DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE**

La soussignée :

La société A.D.H., société par actions simplifiée au capital de 1.457.600 Euros, divisé en 91.100 actions de 16 Euros chacune, dont le siège social est à AMIENS (80000) – 114 rue Sully et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AMIENS sous le numéro 383.001.021, **associée unique de la société ORIAM**, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros, ayant son siège social à AMIENS (80000) – 114 rue Sully, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 432.911.055,

Représentée par Monsieur Joël LEQUIEN, Président, dûment habilité à l'effet des présentes aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 21 août 2009,

Après avoir rappelé que :

- La société A.D.H. est associée unique de la société ORIAM,
- La société A.D.H. a décidé de dissoudre la société ORIAM en date du 24 août 2009, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil,
- Par application des dispositions légales susvisées, les créanciers sociaux ont disposé d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la parution de l'avis de dissolution sans liquidation de la société ORIAM publié dans le journal d'annonces légales « Picardie la Gazette » en date du 25 août 2009.

Certifie :

- Qu'aucun créancier n'a usé de ce droit d'opposition dans le délai légal ci-dessus visé.

Constate :

- La réalisation effective de la dissolution de la société ORIAM, et la transmission universelle de son patrimoine à son associée unique, la société A.D.H., sans qu'il soit besoin de procéder à des opérations de liquidation, et la disparition à ce jour de sa personnalité morale.

Décide :

- De donner aux gérants quitus de leur gestion pour la période allant du 24 août 2009 au jour de la transmission universelle du patrimoine,
- De donner au mandataire ad hoc quitus de sa gestion pour la période allant du 24 août 2009 au jour de la transmission universelle de patrimoine,
- De donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir l'ensemble des formalités requises par la Loi en conséquences de ce qui précède.

A Amiens
Le 25 septembre 2009
En 4 exemplaires

Monsieur Joël LEQUIEN

